Nations Unies TD/B/C.I/62

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
21 mai 2026
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Seizième session
Genève, 29 juin-3 juillet 2026
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté*

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
   a) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement ;
   b) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement ;
   c) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce.
4. Rapports des groupes intergouvernementaux d'experts :
   a) Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement ;
   b) Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
5. Favoriser la diversification pour parvenir à un développement durable et résilient.
6. Les ports africains : enjeux, problèmes et perspectives.
7. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.

Merci de recycler

II. Annotations

1. La seizième session de la Commission du commerce et du développement se tiendra du 29 juin au 3 juillet 2026. Selon le paragraphe 121 du Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2), les commissions, en tant qu'organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement, sont chargées d'examiner les rapports des réunions d'experts et d'évaluer les synergies entre les trois piliers et les travaux menés dans le cadre des sous-programmes de la CNUCED, ainsi que d'organiser des dialogues directifs sur une ou deux questions choisies. En vertu du Consensus de Genève (TD/561/Add.2), les commissions ont pour importante fonction d'intégrer les contributions de fond des organes subsidiaires que constituent leurs groupes d'experts, y compris les groupes intergouvernementaux d'experts, dans des documents à caractère directif qui seront examinés au niveau politique par le Conseil du commerce et du développement.

2. Au cours de la présente session, il sera surtout question de la nécessité de favoriser la diversification pour parvenir à un développement durable et résilient, et des enjeux, des problèmes et des perspectives pour les ports africains. La Commission du commerce et du développement réfléchira à des conclusions concertées sur ces deux questions de fond inscrites à l'ordre du jour. Elle examinera les rapports des réunions d'experts et les rapports des groupes intergouvernementaux d'experts. Elle analysera les activités du secrétariat qui ont contribué à promouvoir et à renforcer les synergies entre les trois piliers de la CNUCED. Conformément au paragraphe 75 du Consensus de Genève, les conclusions des commissions de la CNUCED serviront à élaborer un projet de résolution qui sera soumis au Conseil du commerce et du développement pour examen.

Point 1
Élection du Bureau

3. L'article 18 du Règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, selon une répartition géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de sept membres, dont quatre présentés conjointement par les listes A et C, deux par la liste B et un par la liste D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée.

4. Conformément au cycle de roulement établi, le Bureau de la Commission à sa seizième session sera constitué comme suit : président − liste D ; rapporteur − liste C ; vice-présidents − trois pour les listes A et C combinées et deux pour la liste B.

Point 2
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. Le Conseil du commerce et du développement a approuvé l'ordre du jour provisoire de la seizième session de la Commission du commerce et du développement le 27 avril 2026, à l'issue d'une procédure d'approbation tacite. Un programme de travail sera distribué avant la session.

Documentation

TD/B/C.I/62 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3
Rapports des réunions d'experts

a) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement

6. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera les résultats de la seizième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/66	Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement sur sa seizième session

b) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement

7. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera les résultats de la douzième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.4/36	Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement sur sa douzième session

c) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce

8. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera les résultats de la douzième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.7/36	Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce sur sa douzième session

Point 4
Rapports des groupes intergouvernementaux d'experts

a) Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

9. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera les résultats de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.

Documentation

TD/B/C.I/EFD/9/3	Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa neuvième session

b) Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

10. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera les résultats de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

Documentation

TD/B/C.I/EDE/9/4	Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique sur sa neuvième session

Point 5
Favoriser la diversification pour parvenir à un développement durable et résilient

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission du commerce et du développement analysera comment le commerce international, les règles commerciales et les cadres directifs contribuent à la diversification et à la transformation structurelle des économies en développement.

12. Pour parvenir à un développement durable, les économies, en particulier les économies en développement tributaires des produits de base, doivent se diversifier. Alors que le commerce mondial ne cesse d'évoluer, les pays en développement sont encore nombreux à dépendre des exportations d'un petit nombre de produits. Le commerce peut contribuer à la diversification économique et à la création de valeur ajoutée, mais les résultats dépendent des capacités nationales et de la situation internationale. Le système commercial doit être prévisible, transparent et exempt de discrimination pour garantir un accès stable aux marchés et encourager les investissements.

13. Or, la dynamique des échanges commerciaux est de plus en plus complexe. L'intensification des tensions, l'utilisation de plus en plus fréquente de mesures qui faussent les échanges et l'évolution des exigences réglementaires sont autant de facteurs d'incertitude qui peuvent compromettre les efforts de diversification. Des obstacles structurels, tels que le manque de capacités productives et la faible diversification des exportations, subsistent, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. La progressivité des droits de douane, les mesures non tarifaires et la réorganisation des chaînes de valeur mondiales limitent encore pour ces pays les possibilités de se tourner vers des activités à plus forte valeur ajoutée.

14. La Commission examinera comment les règles commerciales, la marge d'action et la coopération internationale peuvent être des instruments de diversification. Il sera question de la création de valeur ajoutée dans les secteurs des produits de base, notamment par l'intermédiaire des services, et du rôle de l'intégration régionale, du commerce Sud-Sud et des secteurs émergents, comme ceux de l'économie numérique, de l'économie verte et de l'économie bleue.

Documentation

TD/B/C.I/63	Favoriser la diversification pour parvenir à un développement durable et résilient

Point 6
Les ports africains : enjeux, problèmes et perspectives

15. En Afrique, plusieurs facteurs, de portée mondiale ou régionale, influent sur les opérations de transport et de logistique maritimes et, en premier lieu, sur le fonctionnement des ports. Ces facteurs tiennent à la croissance économique, à l'évolution des flux commerciaux et à la structure des courants d'échanges, à la dynamique d'intégration régionale, au développement de l'infrastructure, aux changements dans la réglementation, à la transition numérique et énergétique, aux obligations de durabilité environnementale, aux engagements climatiques et aux impératifs de résilience, et interviennent alors que les chaînes d'approvisionnement sont en pleine réorganisation et que l'incertitude grandit.

16. Comme le Consensus de Genève le souligne, la croissance économique et le développement supposent un système de transport et de logistique performant, durable et

résilient. Pour se doter de chaînes d'approvisionnement durables et résilientes, faire croître leur économie, réussir leur intégration régionale, accéder aux marchés et participer concrètement aux chaînes de valeur régionales et mondiales, les pays africains ont besoin de ces actifs stratégiques que sont les ports et les liaisons avec l'arrière-pays. De même, les pays sans littoral ont besoin de ports et de systèmes de transport fiables, efficaces et résilients, y compris de couloirs de transport et de transit, pour garantir leur connectivité et leur accès aux marchés.

17. Les participants examineront les facteurs qui influent sur le fonctionnement des ports africains, les principaux problèmes que ceux-ci rencontrent et les mesures pratiques qui pourraient être prises pour les résoudre. Ils débattront d'un projet de plan d'action, suivant lequel, grâce à leurs ports et aux liaisons avec l'arrière-pays, les pays africains pourraient approfondir leur intégration régionale, participer davantage aux chaînes de valeur régionales et mondiales, et s'engager sur la voie d'un développement réellement durable et résilient.

Documentation à établir au cours de la session

Point 7
Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers

18. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat rendra compte des progrès réalisés dans la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers de la CNUCED, dans les domaines de compétence de la Commission du commerce et du développement.

Point 8
Questions diverses

Point 9
Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

19. Le rapport de la seizième session de la Commission du commerce et du développement sera soumis au Conseil du commerce et du développement.